

Chaque enfant devra avoir son matériel, marqué à son nom dès le jour de la rentrée.

Attention !

Le matériel scolaire participe à la construction de la posture d'élève et favorise les conditions nécessaires aux apprentissages.

Afin de préserver la qualité de l'attention et de la concentration en classe, il est demandé de choisir un matériel sobre et fonctionnel, qui ne s'apparente pas à un jouet et ne comporte pas d'éléments distracteurs (objets fantaisie, accessoires ludiques, etc.).

Pour le cartable

- 1 trousse contenant :
 - 1 stylo bleu, 1 stylo vert, 1 stylo rouge et 1 stylo noir (**pas de stylo 4 couleurs**)
 - 1 stylo plume
 - Une dizaine de cartouches d'encre bleue effaçable
 - 1 effaceur d'encre (**pas de correcteur blanc**)
 - 2 crayons de papier HB bois (**Pas de crayon « Evolution »**)
 - 1 criterium 7mm (type BIC Matic)
 - 1 gomme
 - 1 taille-crayon avec réservoir
 - 2 bâtons de colle (à renouveler toute l'année)
 - 1 paire de ciseaux
 - 1 pochette de 4 mini surligneurs (4 couleurs : jaune, rose, orange, vert)
 - 1 règle **plastique** de 20 cm (**plastique rigide**)
 - 1 équerre **plastique**
 - 1 compas à mine (pas de compas avec crayon)
 - 1 ardoise + feutres effaçables + 1 chiffon
 - **1 pochette personnalisée (motifs ou dessins au choix) à élastiques et à rabats (ni jaune, ni rouge, couleurs déjà utilisées)**
- 1 deuxième trousse contenant feutres et crayons de couleur
- 1 calculatrice TI-Primaire Plus
- 1 dictionnaire Robert ou Larousse **de poche** (**pas de junior**)
- **1 agenda journalier (1 page par jour) format A5 15x21cm**

Pour les arts plastiques :

- 1 plastique de 60x60 cm environ pour protéger la table + 1 chiffon
- 1 boîte de 8 à 12 pastilles de gouache couleurs vives **avec pinceau** (type MAPED)
- 1 pochette Canson 24x32, blanc 160g

Le matériel devra être contenu dans un sac plastique zippé, marqué au nom de l'enfant et devra être lavé à la maison après chaque séance.

Pour l'EPS :

Un sac de sport contenant 1 tenue complète (jogging ou short, tee-shirt et une paire de baskets de sport). Les jours de sport, 1 tenue de rechange (tenue de ville) sera obligatoire. (Cf. règlement de l'école).

Le tee-shirt au nom de l'école est obligatoire. Il sera utilisé pour le sport, les sorties et les occasions exceptionnelles. Vous pouvez vous le procurer auprès de l'accueil de l'établissement (cf. circulaire de rentrée).

Pour le quotidien :

Nous rappelons que le port de la blouse est obligatoire (voir circulaire de rentrée pour se la procurer auprès de l'établissement).

Prévoir du matériel de réserve à la maison.

Vérifier les trousse régulièrement et compléter si besoin.

Marquer tout le matériel au nom de votre enfant.